

21 février 2017



Les mutilations génitales féminines (MGF) en Côte d'Ivoire

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. PREVALENCE DES MGF EN COTE D'IVOIRE	4
1.1. DANS LE NORD	4
1.2. DANS LE CENTRE ET LE SUD	5
1.3. DANS L'OUEST.....	5
2. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	6
2.1. LEGISLATION.....	6
2.2. EFFECTIVITE DES POURSUITES.....	7
3. ATTITUDE FACE A LA PRATIQUE.....	8
3.1. ACCEPTATION SOCIALE	8
3.2. MOBILISATION DE LA SOCIETE CIVILE.....	9
3.3. LES ASSOCIATIONS ET ONG ACTIVES SUR LE TERRAIN	9
BIBLIOGRAPHIE	12

Résumé :

Les mutilations génitales féminines (MGF) en Côte d'Ivoire sont généralement pratiquées dans la très petite enfance par les praticiennes traditionnelles. La prévalence varie en fonction de l'appartenance ethnique, du niveau de scolarisation des parents et du milieu socio-économique. Même si les mentalités évoluent grâce aux nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation, le poids social de cette pratique reste important, notamment en zone rurale, au Nord et à l'Ouest du pays.

Abstract:

Female genital mutilation (FGM) in Côte d'Ivoire is generally performed in very early childhood by traditional practitioners. The prevalence varies according to ethnicity, level of education and socio-economic background. Even though mentalities evolve through numerous information and awareness campaigns, the high social significance and the social expectations surrounding FGM represent a major obstacle to families who might otherwise wish to abandon the practice, especially in rural areas, in the north and in the west of the country.

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)¹, « les mutilations sexuelles féminines sont des interventions qui altèrent ou lèsent intentionnellement les organes génitaux externes de la femme pour des raisons non médicales. Ces pratiques ne présentent aucun avantage pour la santé des jeunes filles et des femmes. Elles peuvent provoquer de graves hémorragies et des problèmes urinaires, et par la suite des kystes, des infections, la stérilité, des complications lors de l'accouchement, et accroître le risque de décès du nouveau-né. Elles sont pratiquées le plus souvent sur des jeunes filles entre l'enfance et l'âge de 15 ans. Les mutilations sexuelles féminines sont une violation des droits des jeunes filles et des femmes. »

Rappel de la typologie des formes de mutilations génitales féminines (MGF) adoptée par l'OMS depuis 2007 :

Type 1 - ablation partielle ou totale du clitoris et, plus rarement, du capuchon du clitoris (la clitoridectomie)

Type 2 – ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans l'excision des grandes lèvres.

Type 3 – rétrécissement de l'orifice vaginal avec recouvrement, par ablation et accolement des petites et/ou grandes lèvres, parfois par suture ; avec ou sans excision du clitoris (infibulation).

Type 4 – toutes les autres interventions néfastes pratiquées sur les organes génitaux féminins à des fins non médicales, comme par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux ou y introduire des substances corrosives.

La République de Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique de l'Ouest, d'une superficie de 322 000 km², limitée au Nord par le Mali et le Burkina Faso, à l'Est par le Ghana, à l'Ouest par la Guinée et le Liberia. Sa façade maritime, au Sud, borde l'océan Atlantique sur 550 km.

La population de près de 23 millions d'habitants (dont environ 30% de travailleurs étrangers, originaires des pays limitrophes) est très hétérogène (80 groupes ethniques) et appartient à des aires culturelles différentes :

- Le centre est le pays des Agni et Baoulé,
- Au Nord, on trouve des ethnies appartenant au grand groupe Mandé (Malinké, Bambara, Foula) et les Gur-voltaïques (Sénoufo, Lobi),
- Le Sud et l'Est sont les régions historiques des Akan (Baoulé et Agni, Abon) et des peuples lagunaires (Ebrié, Abouré, Adioukrou, Apolloniens, Abè, Nzima etc.),
- La population de l'Ouest est principalement Dan (Yacouba), Kru, Guéré et Bété.²

Il n'existe pas de religion majoritaire en Côte d'Ivoire. L'islam représente 39% et le christianisme 33% de la population. Les populations rurales sont très majoritairement animistes et adeptes des croyances traditionnelles, à tout le moins syncrétiques. Le Nord est souvent associé à l'islam³ et le Sud au christianisme⁴, mais la réalité est plus complexe car des fidèles des deux religions sont dans toutes les régions. En outre, beaucoup de ressortissants originaires du Nord vivent au Sud, bien plus densément peuplé.⁵

¹ OMS, *Mutilations sexuelles féminines*, Aide-mémoire N°241, Février 2016.

² République de Côte d'Ivoire, *Langues officielles et langues nationales*, Institut National de la Statistique (INS).

³ Dont les sunnites, les chiites et les ahmadis.

⁴ Dont les catholiques romains, témoins de Jéhovah, Adventistes du 7^{ème} jour, méthodistes, presbytériens, harristes, mormons, baptistes, coptes, adhérents de l'Eglise céleste du Christ et membres de l'Assemblée de Dieu.

⁵ Département d'Etat américain, *International Religious Freedom Report for 2014*, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, 2014.

1. Prévalence des MGF en Côte d'Ivoire

Selon les derniers chiffres du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF, 2016), le **taux de prévalence de l'excision est de 38% pour les femmes âgées de 15 à 49 ans**. Ce chiffre tombe à 10% pour les filles de 0 à 14 ans.⁶

Si en 2013, le tiers des femmes ivoiriennes étaient excisées, cette proportion ne reflétait pas une réalité homogène sur l'ensemble du territoire. Les **variations demeurent très importantes selon les groupes ethniques et le niveau d'éducation des parents**. Il apparaît que le lieu de résidence n'est pas un critère déterminant : parmi les filles excisées âgées de 0 à 14 ans, la prévalence de 10% est stable en ville comme en zone rurale. De même, un seul point de variation était observé entre les personnes considérées comme riches et celles considérées comme pauvres.⁷ **Plus de la moitié des excisions ont été pratiquées sur des fillettes de moins de 5 ans.**⁸

L'enquête de démographie et de santé (EDS-MICS) conduite par les autorités ivoiriennes en 2011 et 2012 concluait que l'excision restait une pratique courante chez les femmes musulmanes (64%) et les femmes animistes (42%).⁹

Selon l'historienne Sophie Bessis, en 2004, la prévalence pour la population urbaine ivoirienne était de 40% tandis que la population rurale était concernée à 48%. Le taux de prévalence augmentait jusqu'à 61% pour les femmes analphabètes. 27% des femmes ayant un niveau d'instruction primaire étaient excisées tandis que 17% l'étaient parmi celles qui avaient un niveau secondaire ou supérieur.¹⁰

Les MGF sont aujourd'hui très répandues chez les femmes musulmanes (80%), qui représentent le tiers de la population féminine totale, **elles sont courantes chez les pratiquantes des religions traditionnelles** (environ 40%), et **plus rares chez les chrétiennes** (moins de 20% en moyenne, mais ce chiffre est plus important à l'Ouest). Ces différences s'expliquent moins par la religion que par le fait que les ethnies chez qui les MGF sont traditionnellement pratiquées sont de confession musulmane.¹¹

1.1. Dans le Nord

Selon l'EDS-MICS de 2011-2012, dans le Nord, la prévalence était de **73,7%**. A l'époque, parmi les filles de 0-14 ans, 11% étaient déjà excisées.¹²

Les ethnies des régions du Nord et du Nord-Ouest sont celles qui pratiquent le plus l'excision. Entre 2004 (selon l'ONG No Peace without Justice) et 2011-2012 (selon l'EDS-MICS), la prévalence pour les Mandé du Nord, est passée de 75% à 66,8% et pour les Mandé du Sud, de 70% à 51%. Pour les Gur et Voltaïques, le taux est passé de 65 à 64,1%.¹³

Le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire est la région la plus concernée par le phénomène de l'excision. Selon l'EDS-MICS de 2011-2012, 79,5% des femmes y

⁶ UNICEF, *Rapport sur les mutilations génitales féminines / excision : de l'opposition à l'action*, 2016.

⁷ Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS), Institut National de la Statistique (INS), Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD), *Enquête de démographie et de santé à indicateurs multiples (EDS-MICS 2011-2012)*, juin 2013 ; UNICEF, Data and Analytics Section, Division of Policy and Strategy, *Statistical profile on female genital mutilation/cutting, Côte d'Ivoire*, Décembre 2013.

⁸ UNICEF, Data and Analytics Section, Division of Policy and Strategy, *op.cit.*

⁹ MSLS, INS, MEMPD, *op.cit.*

¹⁰ BESSIS Sophie, *Dictionnaire des MGF*, No Peace without Justice, 2004.

¹¹ BESSIS Sophie, *op.cit.*

¹² MSLS, INS, MEMPD, *op.cit.*

¹³ MSLS, INS, MEMPD, *op.cit.*

étaient excisées.¹⁴ Selon l'UNICEF, cette prévalence était encore supérieure à **80%** en 2013.¹⁵

1.2. Dans le Centre et le Sud

Selon les sources qui datent de 2004 et de 2011-2012, la prévalence s'établit **entre 12,2 et 22,9% dans le Centre et le Sud du pays**.¹⁶ Chez les Akan, elle est de 2,4%. Selon ces mêmes sources, la prévalence de l'excision pour la **ville d'Abidjan s'établit entre 34 et 36,1%**.¹⁷

1.3. Dans l'Ouest

En 2011-2012, la prévalence était de **57,1% dans l'Ouest** du pays.¹⁸ Selon les sources (Sophie Bessis, 2004 et l'EDS-MICS 2011-2012), chez les Krou, elle s'établit entre 13 et 19%. En effet, la région de l'Ouest connaît des différences importantes selon les ethnies : si les **Krou la pratiquent peu**, ce n'est pas le cas des **Dan (Yacouba)**. En 2014, le directeur régional du ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et de l'Enfant de Man, expliquait que les localités de Gbonné, Biankouma et Sipilou constituaient le **« triangle de la résistance » particulièrement réfractaire et conservateur face à la mobilisation pour l'abandon de l'excision**.¹⁹

Les traditions du peuple yacouba impliquent, entre autres rites, celui de l'excision pour les femmes (et la circoncision pour les hommes). Les matrones qui excisent sont aussi les accoucheuses, elles occupent un **statut social important** dans le village et la communauté auquel il est difficile de leur faire renoncer, car ces activités sont leurs seules sources de revenus. L'initiation, qui englobe le rituel de l'excision, est une période d'éducation, de formation et de transmission des connaissances et des valeurs de la communauté. D'après l'ONG française ACZA qui mène des actions de sensibilisation auprès des familles, de formation et de reconversion à l'attention des matrones en pays yacouba, **l'excision perdure, voire augmente, dans la région Ouest** de la Côte d'Ivoire.²⁰

L'ethnologue Jean-Claude Oulai relève ainsi que chez les Dan de la préfecture de Logoualé, **la prévalence de l'excision est plus élevée dans la communauté chrétienne** que dans la communauté musulmane pour la classe d'âge des 12-16 ans et des 26-30 ans. Si elle est moins importante pour les 5-10 ans, cela tendrait à démontrer que **les chrétiens excisent leurs filles plus tard** que les musulmans.²¹

¹⁴ MSLS, INS, MEMPD, *op.cit.*

¹⁵ UNICEF, Décembre 2013, *op.cit.*

¹⁶ MSLS, INS, MEMPD, *op.cit.*; BESSIS Sophie, *op.cit.*

¹⁷ MSLS, INS, MEMPD, *op.cit.*; BESSIS Sophie, *op.cit.*

¹⁸ MSLS, INS, MEMPD, *op.cit.*

¹⁹ HARIT Fouâd, *L'excision perdure dans l'ouest de la Côte d'Ivoire*, Afrik.com, 10/02/2014.

²⁰ Site : ACZA lutte contre l'excision.

²¹ OULAI Jean-Claude, (doctorant en ethnologie - option anthropologie sociale et culturelle, Université Victor Segalen Bordeaux II, département d'Anthropologie, laboratoire Atotem), *La pratique de l'excision chez les Dan de Logoualé (Côte-d'Ivoire) : pourquoi et comment ?*, Revue Asylon(s), N°1, octobre 2006, Les persécutions spécifiques aux femmes.

2. Cadre juridique et institutionnel

2.1. Législation

En 1995, la Côte d'Ivoire a ratifié la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDEF/CEDAW)²² ainsi que plusieurs conventions internationales et régionales proclamant l'égalité en dignité et en droit de tous les êtres humains²³, qui impliquent de la part des Etats signataires l'élimination de textes de lois discriminatoires et l'harmonisation de leurs textes nationaux avec les conventions internationales.²⁴ **L'excision a ainsi été interdite par une loi promulguée le 23 décembre 1998** qui prévoit une **peine d'un à cinq ans d'emprisonnement** et jusqu'à vingt ans en cas de décès de la victime.²⁵

**Loi spéciale n°98-757 du 23 décembre 1998²⁶
portant répression de formes de violences à l'égard des femmes :**

Art. 1^{er} : est qualifiée de mutilation génitale, l'atteinte à l'intégrité de l'organe de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé.

Art. 2 : quiconque commet une mutilation génitale est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et une amende de 360 000 à 2 000 000F CFA.²⁷ La peine est portée au double lorsque l'auteur appartient au corps médical ou paramédical. La peine est d'un emprisonnement de cinq à vingt ans lorsque la victime en est décédée. Lorsque l'auteur appartient au corps médical ou paramédical, la juridiction de jugement peut en outre prononcer contre lui l'interdiction d'exercer sa profession pendant une durée n'excédant pas cinq ans.

Art. 4 : Seront punis des peines prévues à l'article 2 alinéas 1^{er}, les père et mère alliés et parents de la victime jusqu'au quatrième degré inclusivement, qui ont commandité la mutilation génitale, ou qui la sachant imminente, ne l'ont pas dénoncé aux autorités administratives ou judiciaires, ou à toute autre personne ayant capacité pour l'empêcher. Les peines prévues à l'article 2, alinéa 1^{er} s'appliquent également aux conjoints, alliés et parents de l'auteur de l'acte jusqu'au quatrième degré inclusivement. Les énonciations des alinéas qui précèdent ne s'appliquent pas aux personnes mineures appartenant aux familles tant de la victime que de l'auteur de l'acte.

L'Etat ivoirien s'est doté, en 2000, d'un **Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants**, au sein du ministère de la Famille et des affaires sociale. Un **Plan d'action de la femme 2003-2007** visant à protéger les femmes et les filles contre les violences a ainsi été mis en œuvre par ce comité.²⁸

Les autorités religieuses sont également impliquées : depuis 2005, se tient **chaque année un symposium international des leaders religieux** engagés dans la lutte contre les MGF.²⁹

²² La CEDEF/CEDAW a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1979.

²³ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention sur les Droits de l'Enfant, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le Protocole de Maputo.

²⁴ TALL Madani M.; KRAIDY Agnès A.; NOUBISSIE Emmanuel N., *Etre femme en Côte d'Ivoire : quelles stratégies d'autonomisation?* - rapport des consultations de la Banque Mondiale sur le genre, Washington DC, World Bank, 2013, (54 pages).

²⁵ Département d'Etat américain, *Country Reports on Human Rights Practices for 2015: Cote d'Ivoire*, 13/04/2016 ; ESD-MICS 2011-2012, *op.cit.*p.327; BESSIS Sophie, *op.cit.* p. 32-33.

²⁶ Blog : la vie d'une génération, *L'excision en Côte d'Ivoire: disons tous non*, sd.

²⁷ 360 000 francs CFA correspondent environ à 540 euros à et 2 millions de francs CFA correspondent à environ 3 000 euros.

²⁸ APA, *38% des femmes sont excisées en Côte d'Ivoire (Officiel)*, Abidjan.Net, 05/02/2016 ; WILDAF, *op.cit.*

²⁹ UNICEF, *Cérémonie d'ouverture du troisième symposium international des leaders religieux engagés dans la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines, Allocution de Monsieur Youssouf Oomar, Représentant-Résident*, Centre média, 23/10/2007.

2.2. Effectivité des poursuites

Selon les derniers chiffres de l'UNICEF, publiés en 2016, **97% des excisions sont pratiquées par des exciseuses traditionnelles** en Côte d'Ivoire.³⁰ Il y a deux catégories d'exciseuses :

- celles qui sont originaires des pays voisins de la Côte d'Ivoire (Mali, Burkina Faso, Guinée). Il s'agit de femmes appartenant à la classe des forgerons, qui voyagent pour pratiquer l'excision transfrontalière, elles sollicitent les parents et les incitent à faire exciser leurs filles lorsqu'elles arrivent dans les villages. Elles sont difficiles à identifier et à toucher lors des campagnes de sensibilisation.
- Celles ou ceux qui ont hérité la pratique d'un parent en Côte d'Ivoire et qui répondent aux sollicitations des membres de leur communauté villageoise. Cette activité leur procure des revenus substantiels qu'il faut donc remplacer s'ils y renoncent.³¹

Après la promulgation de la loi de 1998, quelques arrestations d'exciseuses ont eu lieu, mais ont fait l'objet de **règlements amiables** à la suite d'interventions de parents et communautés locales. Ainsi, fin 2011, une **fillette de trois ans est morte** de ses blessures liées à son excision à Dabakala, au Nord-Est de Katiola, mais **aucune procédure** n'a été engagée.³²

Le premier procès s'est déroulé 14 ans après la promulgation de la loi. Ainsi, en juillet 2012, neuf exciseuses ivoiriennes, âgées de 46 à 91 ans, ont été condamnées par le tribunal de Katiola à une amende de 50 000 FCFA (75€) et une peine d'un an de prison avec sursis – en raison de leur âge. Elles ont été reconnues coupables de mutilation génitale féminine et de complicité d'excision, des faits qui remontaient à février 2012, lors d'une cérémonie rituelle lors de laquelle une trentaine de fillettes a été excisée.³³

En 2013, quatre personnes, dont **deux femmes et deux hommes**, ont été **condamnés** par le tribunal de Danané (Ouest), à **six mois de prison ferme et une amende de 30 000 FCFA** (45€) pour avoir fait exciser une fillette.³⁴

Pour 2014 et 2015, le rapport du Département d'Etat américain relève que « **quelques cas** » d'excision ont été **poursuivis par la justice ivoirienne**.³⁵

En août 2016, Sahouratou Keïta et Viviane Loualou Kolou ont été interpellées à Gagnoa et présentées devant le représentant du ministère public en chef du parquet près du tribunal de première instance de Gagnoa (Centre-Ouest), Boubacar Coulibaly, pour avoir excisé Elodie Blondé, 11 ans, au quartier Dioulabougou. L'enfant qui a été conduite au Centre Hospitalier Régional après un malaise consécutif à son excision, est de la famille de Mme Keïta. Sa mère, défunte, était une exciseuse traditionnelle. Les deux femmes ont été transférées à la Maison d'Arrêt et de Correction de Gagnoa en **attendant leur comparution devant le tribunal correctionnel**.³⁶ L'affaire semble ne pas encore avoir été jugée.

³⁰ UNICEF, Data and Analytics Section, Division of Policy and Strategy, 2016, *op.cit.*

³¹ OUATTARA Aly, *L'excision à la peau dure dans le nord et l'ouest*, Inter Press Service, 2007.

³² Jeune Afrique, Côte d'Ivoire : neuf femmes condamnées pour l'excision d'une trentaine de fillettes, 19/07/2012.

³³ Jeune Afrique, 19/07/2012, *op.cit.* ; Le Monde-AFP, Côte d'Ivoire : pour la première fois, neuf femmes ont été condamnées pour excision, 19/07/2012.

³⁴ HARIT Fouâd, *op.cit.*

³⁵ Département d'Etat américain, 2016, *op.cit.*, p.21.

³⁶ KAUTCHA Donatien, *Deux exciseuses mises aux arrêts à Gagnoa*, Koaci, 01/09/2016.

L'excision demeure largement pratiquée dans les zones rurales, où elle échappe au contrôle des autorités judiciaires. En ville, elle se déroule dans le plus grand secret : les exciseuses ont désormais des téléphones portables, qu'il suffit d'appeler pour qu'elles se déplacent à domicile.³⁷

Selon les ONG œuvrant en matière de lutte contre les MGF comme le directeur de cabinet du Ministre de l'Intérieur, Cheick Daniel Bamba, rencontrés lors de la mission de l'Office et de la CNDA en Côte d'Ivoire du 26 novembre au 7 décembre 2012, malgré la loi, le recours direct aux autorités est très rare en cas d'excision litigieuse.³⁸

Au regard de la prévalence de la pratique et du faible nombre de condamnations, qui ne semble pas évoluer depuis le vote de cette loi, il apparaît évident que les rares procès, très médiatisés, sont davantage à visée symbolique que le signe d'une véritable volonté politique de criminalisation de ce rituel.³⁹ Le rapport précité souligne ainsi que **les dispositions législatives ne sont pas appliquées dans toute leur rigueur.**⁴⁰

3. Attitude face à la pratique

3.1. Acceptation sociale

Dans la société ivoirienne en général, la femme occupe une place importante car elle est la gardienne des traditions et des valeurs donc un pilier de la famille. **L'excision est essentiellement une question de femme** : ce sont les femmes qui excisent et font exciser, le plus souvent par les exciseuses traditionnelles, **sans autorisation formelle du père** de l'enfant qui n'est informé qu'en cas de difficulté ou complication médicale.⁴¹

Le refus de l'excision dans une communauté villageoise ou familiale où la prévalence est forte, risque d'entraîner une **stigmatisation et un isolement de la fille et de sa mère**, c'est-à-dire « la perte de leur statut social ».

Selon le dernier rapport de l'UNICEF, 82% des femmes et des hommes interrogés en Côte d'Ivoire, pensent que la pratique devrait cesser.⁴² Mais les croyances sont tenaces. Le terme pour désigner une femme non excisée (ou un homme non circoncis) signifie « **impoli** ». Une fille non excisée sera considérée comme **irrespectueuse, voire dévergondée**. Elle sera donc **impossible à marier**.⁴³

Pour combattre les idées reçues, la loi répressive ne suffit pas. La présidente de l'Association culturelle zassa d'Afrique (ACZA) témoigne que lorsque le projet de loi a été annoncé dans les médias, il y a eu une vague d'excisions avant que la loi ne soit

³⁷ Ofpra-CNDA, *Rapport de mission en République de Côte d'Ivoire*, 26 novembre au 7 décembre 2012, Mai 2013, p. 166 ; KOUASSI Selay Marius (expert en genre), *Rapport pour l'examen périodique universel de Côte d'Ivoire*, SRI, 2014, p. 4.

L'Initiative Droits Sexuels (SRI) est une coalition internationale d'organisations de la société civile basée à Genève, qui la promotion des droits de l'homme en matière de genre et de sexualité et mène un plaidoyer auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU depuis 2006.

³⁸ Ofpra-CNDA, *op.cit.* p. 169.

³⁹ TALL Madani M.; KRAIDY Agnès A.; NOUBISSIE Emmanuel N., *op.cit.*, p.9.

⁴⁰ Women in Law and Development in Africa (WILDAF) - Réseau panafricain, basé au Ghana - Evaluation de la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. *Rapport alternatif des Organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest*, 2007, p.15.

⁴¹ TALL Madani M.; KRAIDY Agnès A.; NOUBISSIE Emmanuel N., *op.cit.* ; TOURÉ Fatou, *L'éducation des enfants en Afrique : quelle place la femme occupe ?*, Côte d'Ivoire News, 11/08/2016.

⁴² UNICEF, 2016, *op.cit.*

⁴³ BIET Marie-Christine (journaliste, ancienne présidente du Club de la Presse de Rennes), *La Forêt sacrée ou l'excision en Côte d'Ivoire : un documentaire de Camille Sarret*, 20/10/2015.

effective. Elle ajoute que parmi les gens qui **condamnent la pratique en public** – comme un de ses parents haut fonctionnaire – la plupart **l'approuve en privé**.⁴⁴

Toutefois, l'ethnologue Jean-Claude Oulai explique que **le pouvoir de l'argent a inversé certaines hiérarchies traditionnelles** : ainsi, le pouvoir économique des jeunes générations représente une **vraie force de contre-pouvoir** face à la parole des aînés. Cela pourrait expliquer en partie la baisse de la prévalence dans certaines zones.⁴⁵

3.2. Mobilisation de la société civile

Les femmes qui ont subi l'excision souffrent de divers maux tout au long de leur vie (fistules obstétricales, difficultés à l'accouchement, rapports sexuels douloureux, etc.), mais en raison du **manque d'information et du faible niveau d'éducation**, elles ne corrélaient pas ces problèmes à leur mutilation. Beaucoup sont persuadées que toutes les femmes rencontrent ces difficultés. Certaines l'expliquent par des raisons occultes. L'enjeu principal pour les associations de lutte contre l'excision est donc d'en **expliquer les conséquences pour en démontrer les méfaits**.⁴⁶

Si **l'action des ONG et de l'Etat apparaissent complémentaires**, tous les observateurs s'accordent à dire que l'Etat reste un acteur de second plan dans la lutte contre les MGF, que ce soit dans les actions de sensibilisation comme les actions de protection.⁴⁷ Néanmoins, l'Etat est bienveillant à l'égard de ceux qui se sont engagés dans ce domaine. Les **militants d'associations et des ONG de défense des droits humains ont toute liberté d'action** en Côte d'Ivoire. En juin 2014, le gouvernement a adopté une loi renforçant les **protections pour les défenseurs des droits humains**.⁴⁸

Un **système de veille et d'alerte** a été créé par les ONG œuvrant en matière de lutte contre les MGF. Des comités locaux de vigilance ou de surveillance et des comités locaux de protection ont été mis en place dans différentes localités ivoiriennes. Les ONG peuvent être ainsi saisies, depuis l'étranger, par des parents souhaitant préserver leur fille de la pratique de l'excision lors d'un séjour ou d'une réinstallation en Côte d'Ivoire, soit directement, soit indirectement, par le biais d'ambassades ou d'associations telles que le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles, des mariages forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants (GAMS).⁴⁹

3.3. Les associations et ONG actives sur le terrain

Les ONG sont des acteurs centraux de la lutte contre l'excision, notamment à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation sur toute l'étendue du territoire ivoirien. La mission Ofpra-CNDA conduite en Côte d'Ivoire en 2012 avait établi une liste des associations œuvrant dans le domaine des MGF :⁵⁰

- **L'Organisation nationale pour l'enfant, la femme et la famille (ONEF)**, fondée en 1994 à Abidjan, qui est pionnière en la matière est très active dans la zone de Bondoukou et de Bouna (Nord-Est), Mankono, Tiéningboulé, Bouandougou (Nord-Ouest), Duékoué, Man, Guiglo, Toulepleu, Danané (Ouest) et dans le district d'Abidjan.

⁴⁴ BIET Marie-Christine, *op.cit.*

⁴⁵ OULAI Jean-Claude, *op.cit.*

⁴⁶ Site : ACZA, *op.cit.*

⁴⁷ Ofpra-CNDA, *op.cit.*

⁴⁸ HRW, *Rapport mondial 2016, la Côte d'Ivoire, Evénements de 2015, 2016* ; Xinhua, *Côte d'Ivoire : Le poids de la tradition fait perdurer la pratique de l'excision*, 13/04/2014.

⁴⁹ Ofpra-CNDA, *op.cit.*

⁵⁰ Ofpra-CNDA, *op.cit.*

- **La Fondation Djigui la Grande Espérance**, fondée en 2001 à Abidjan déploie ses activités dans les localités de Katiola et Dabakala (Centre), Odienné, Séguéla (Nord-Ouest) et Danané (Ouest).
- **L'Organisation pour les droits et la solidarité en Afrique (OIS Afrique)** est active à Bouaké, Dabakala, Katiola, Béoumi, Sakassou (Centre), Korhogo (Nord), Odienné, Mankono et Marandala (Nord-Ouest).
- **L'Animation rurale de Korhogo (ARK)** est basée à Korhogo, mais est active au Nord, au Centre et à l'Ouest du pays, a poursuivi ses actions de sensibilisation durant toute la période de la crise politique, bien que le pays ait été coupé en deux, entre 2002 et 2011. C'est ainsi qu'en février 2007, plus d'une vingtaine d'exciseuses du village de Péguekaha (Nord) ont accepté de renoncer sans contrepartie à leur métier et ont publiquement remis à l'ONG ARK leurs couteaux.⁵¹
- **L'Organisation des femmes actives de Côte d'Ivoire (OFACI)** à Abidjan.
- **L'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI)** à Abidjan.
- **L'Organisation pour le développement des activités des femmes (ODAFEM)** à Man.
- **La Croix Rouge** mène plusieurs actions de sensibilisation contre les MGF. Une caravane doit sillonner le pays et a débuté en janvier 2017, par la ville d'Oumé (centre-ouest, région du Gôh).⁵²
- **L'Association ivoirienne pour la défense des droits des femmes (AIDF)** a été créée en 1992 à l'initiative des femmes « qui luttent contre la violence dont elles sont victimes et pour leurs droits élémentaires ». En octobre 1999, l'AIDF, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour le développement (PNUD), a lancé une campagne intensive contre « toutes les pratiques traditionnelles dégradantes pour la femme ». ⁵³ L'Association⁵⁴ organise des discussions, des séminaires et des formations communautaires avec des chefs traditionnels, des autorités locales, des policiers et gendarmes ainsi que les auteurs de mutilation génitale pour les sensibiliser aux conséquences néfastes de cette pratique. Pour cela l'association collabore avec des comités locaux pour femmes, des dirigeants religieux et le gouvernement.⁵⁵

Molao Bomisso, directrice nationale OIS Afrique, partenaire de l'UNICEF explique que la loi de 1998 a coïncidé avec le début de la crise politico-militaire en Côte d'Ivoire qui a donc empêché les animateurs associatifs de mener leurs campagnes de sensibilisation dans les régions les plus concernées par le phénomène. Les campagnes ont donc pu réellement débuter à partir de 2011.⁵⁶

Les associations locales sont soutenues par différents acteurs internationaux dont les agences onusiennes, parmi lesquelles

⁵¹ OUATTARA Aly, *op.cit.*

⁵² SAXUM Willy, *Alerte maximale à Oumé, 506 cas de grossesses scolaires, 50% d'excisées et plusieurs infections VIH*, KOACI, 10/05/2016 ; GONE David, *Côte d'Ivoire: la Croix Rouge en lutte contre l'excision*, Afrique-sur-7, 11/01/2017.

⁵³ BANCOULY Nicole, *AIDF Lancement – Campagne contre les mutilations génitales féminines*, L'Inter d'Abidjan, 23/10/1999.

⁵⁴ De janvier à octobre 2000, Constance Yai, présidente de l'AIDF, a été ministre de la Famille et de la Promotion des femmes. Korotoumou Diaby lui a succédé à la tête de l'association.

⁵⁵ Département d'Etat américain, *Country Reports on Human Rights Practices for 2004, Côte d'Ivoire*, 28/02/2005 ; United States, Office of the Senior Coordinator for International Women's Issues, *Côte d'Ivoire: Report on Female Genital Mutilation (FGM) or Female Genital Cutting (FGC)*, 01/06/2001 ; IRB - Immigration and Refugee Board of Canada: *Information on the "Association ivoirienne pour la défense des droits des femmes" (AIDF); date of foundation; structure of the organization; name of the presidents (current and past); role of the AIDF within the state apparatus and how it is viewed by the state and the populace*, [CIV101134.E], 21/03/2006.

⁵⁶ UNICEF, *Excision : témoignages de femmes blessées, et d'anciennes exciseuses (Côte d'Ivoire)*, YouTube, 09/10/2013.

- **L'UNICEF** qui a concentré ses efforts de sensibilisation, ces dernières années, dans le Nord du pays où la baisse du taux de prévalence « tendrait à confirmer les effets positifs des actions menées par l'organisation. »⁵⁷
- **L'ONU CI** qui a soutenu depuis plusieurs années les campagnes de sensibilisation, comme à Korhogo en 2014, en partenariat avec la Clinique juridique et l'ONG Wobeh qui a assuré la traduction des interventions en langues locales.⁵⁸

Des associations françaises sont également investies dans ce domaine, comme l'association culturelle zassa d'Afrique (ACZA), fondée par Martha Diomandé en 2006. Cette association concentre son activité dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, notamment dans le village de Kabakouma, (20 km de Biankouma, région du Tonkpi) où la prévalence était de 100%. L'ACZA travaille en partenariat avec l'association Wodoh A.F.U.K. de Kabakouma, qui rassemble plus de 180 femmes du village, dont les matrones (accoucheuses traditionnelles et exciseuses).⁵⁹

⁵⁷ UNICEF, Décembre 2013, *op.cit.*

⁵⁸ ONU CI, *Korhogo : les habitants du quartier Haoussadougou sensibilisés sur les mutilations génitales féminines*, centre de presse, 19/08/2014. <https://onuci.unmissions.org/korhogo-les-habitants-du-quartier-haoussadougou-sensibilis%C3%A9s-sur-les-mutilations-g%C3%A9nitaless-f%C3%A9minines>

⁵⁹ Site : ACZA, *op.cit.*

Bibliographie

(Sites web consultés en février 2017)

Documents DIDR

Ofpra-CNDA, *Rapport de mission en République de Côte d'Ivoire, 26 novembre au 7 décembre 2012*, Mai 2013, (209 pages).

https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_de_mission_en_cote_divoire_2012.pdf

Documents d'homologues

IRB - Immigration and Refugee Board of Canada: Information on the "Association ivoirienne pour la défense des droits des femmes" (AIDF); date of foundation; structure of the organization; name of the presidents (current and past); role of the AIDF within the state apparatus and how it is viewed by the state and the populace, [CIV101134.E], 21/03/2006. http://www.ecoi.net/local_link/99140/203062_de.html

Documentation officielle ivoirienne

République de Côte d'Ivoire, *Langues officielles et langues nationales*, Institut National de la Statistique (INS), sd.

http://www.ins.ci/gene/LANGUES%20OFFICIELLES%20ET%20LANGUES%20NATIONALE_S.html

Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS), Institut National de la Statistique (INS), Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD), *Enquête de démographie et de santé à indicateurs multiples (EDS-MICS 2011-2012)*, juin 2013. <http://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR272/FR272.pdf>

Rapports gouvernementaux

Département d'Etat américain, *Country Reports on Human Rights Practices for 2015: Cote d'Ivoire*, 13/04/2016. <http://www.state.gov/documents/organization/252885.pdf>

Département d'Etat américain, *International Religious Freedom Report for 2014*, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, 2014. <http://www.state.gov/j/drl/rls/irf/religiousfreedom/index.htm?year=2014&dliid=238206>

Département d'Etat américain, *Country Reports on Human Rights Practices for 2004, Côte d'Ivoire*, 28/02/2005. <http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2004/41599.htm>

United States, Office of the Senior Coordinator for International Women's Issues, *Côte d'Ivoire: Report on Female Genital Mutilation (FGM) or Female Genital Cutting (FGC)*, 01/06/2001. <http://state.gov/g/wi/rls/rep/crfgm/10094.htm>

Institutions internationales

OMS, *Mutilations sexuelles féminines*, Aide-mémoire n°241, février 2016. <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/>

UNICEF, *Rapport sur les mutilations génitales féminines / excision : de l'opposition à l'action*, 2016. http://data.unicef.org/wp-content/uploads/2016/04/FGMC-2016-brochure_250.pdf ;
https://www.unicef.org/french/publications/files/UNICEF_SOWC_2016_French_LAST.pdf

ONU CI, *Korhogo : les habitants du quartier Haoussadougou sensibilisés sur les mutilations génitales féminines*, centre de presse, 19/08/2014. <https://onuci.unmissions.org/korhogo-les-habitants-du-quartier-haoussadougou-sensibilis%C3%A9s-sur-les-mutilations-g%C3%A9nitaless-f%C3%A9minines>

UNICEF, *Mutilations génitales féminines/excision : aperçu statistique et étude de la dynamique des changements*, UNICEF, New York, Juillet 2013, 184 pages. http://data.unicef.org/wp-content/uploads/2015/12/FGMC_Lo_res_Final_26.pdf

UNICEF, Data and Analytics Section, Division of Policy and Strategy, *Statistical profile on female genital mutilation/cutting, Côte d'Ivoire*, Décembre 2013. http://data.unicef.org/wp-content/uploads/country_profiles/C%C3%B4te%20d%27Ivoire/FGMC_CIV.pdf

UNICEF, *Excision : témoignages de femmes blessées, et d'anciennes exciseuses (Côte d'Ivoire)*, YouTube, 09/10/2013. <https://www.youtube.com/watch?v=hE4Lx5JT07E>

TALL Madani M.; KRAIDY Agnès A.; NOUBISSIE Emmanuel N., *Etre femme en Côte d'Ivoire : quelles stratégies d'autonomisation? - rapport des consultations de la Banque Mondiale sur le genre*, Washington DC, World Bank, 2013. <http://documents.worldbank.org/curated/en/354161468020678261/Etre-femme-en-Cote-dIvoire-quelles-strategies-dautonomisation-rapport-des-consultations-de-la-Banque-Mondiale-sur-le-genre> (54 pages).

UNICEF, *Cérémonie d'ouverture du troisième symposium international des leaders religieux engagés dans la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines*, Allocution de Monsieur Youssouf Oomar, Représentant-Résident, Centre média, 23/10/2007. https://www.unicef.org/cotedivoire/french/mediacentre_1654.html

ONG

HRW, *Rapport mondial 2016, la Côte d'Ivoire, Evènements de 2015*, 2016. <https://www.hrw.org/fr/world-report/2016/country-chapters/284863#6ad17a>

Women in Law and Development in Africa (WILDAF) - Réseau panafricain, basé au Ghana - Evaluation de la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. Rapport alternatif des Organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest, 2007, (35 pages). http://www.genderismyagenda.com/rapports_ongs/rapports_ong_franc/evaluation_mise_en_oeuvre_declaration_solennelle.pdf

KOUASSI Selay Marius (expert en genre), *Rapport pour l'examen périodique universel de Côte d'Ivoire*, SRI 2014, (6 pages). <http://sexualrightsinitiative.com/wp-content/uploads/Ivory-Coast-UPR-6.pdf>

Site : ACZA *lutte contre l'excision*, <http://www.acza-35.fr/en-cote-d-ivoire>

Blog : la vie d'une génération, *L'excision en Côte d'Ivoire: disons tous non*, sd. <http://mienmo.e-monsite.com/>

Ouvrages et travaux scientifiques

MIRAN-GUYON Marie, *Guerres mystiques en Côte d'Ivoire : religion, patriotisme, violence, 2002-2013*, Karthala, Paris, 2015, 367 p.

OULAI Jean-Claude, (doctorant en ethnologie - option anthropologie sociale et culturelle, Université Victor Segalen Bordeaux II, département d'Anthropologie, laboratoire Atotem), *La pratique de l'excision chez les Dan de Logoualé (Côte-d'Ivoire) : pourquoi et comment ?*, REVUE Asylon(s), N°1, octobre 2006, Les persécutions spécifiques aux femmes. <http://www.reseau-terra.eu/article488.html>

BESSIS Sophie, *Dictionnaire des MGF*, No Peace Without Justice, 2004. <http://www.npwj.org/FGM/Dictionnaire-MGF.html>

Médias

GONE David, *Côte d'Ivoire: la Croix Rouge en lutte contre l'excision*, Afrique-sur-7, 11/01/2017. <http://www.afrique-sur7.fr/35584/cote-divoire-croix-rouge-lutte-contre-lexcision/>

KAUTCHA Donatien, *Deux exciseuses mises aux arrêts à Gagnoa*, Koaci, 01/09/2016. <http://koaci.com/cote-divoire-deux-exciseuses-mises-arrets-gagnoa-101649.html>

TOURÉ Fatou, *L'éducation des enfants en Afrique : quelle place la femme occupe ?*, Côte d'Ivoire News, 11/08/2016. <http://www.cotedivoire.news/societe/4071-education-enfants-place-femme-occupe.html>

SAXUM Willy, *Alerte maximale à Oumé, 506 cas de grossesses scolaires, 50% d'excisées et plusieurs infections VIH*, KOACI, 10/05/2016. <http://koaci.com/cote-divoire-alerte-maximale-oume-grossesses-scolaires-dexcisees-plusieurs-infections--98393.html>

SAGENER Nicole, *L'Unicef s'alarme de la progression des excisions*, EurActiv, 09/02/2016. <https://www.euractiv.fr/section/aide-au-developpement/news/l-unicef-s-alarme-de-la-progression-des-excisions/>

APA, *38% des femmes sont excisées en Côte d'Ivoire (Officiel)*, Abidjan.Net, 05/02/2016. <http://news.abidjan.net/h/580698.html>

BIET Marie-Christine (journaliste, ancienne présidente du Club de la Presse de Rennes), *La Forêt sacrée ou l'excision en Côte d'Ivoire : un documentaire de Camille Sarret*, 20/10/2015. <https://www.univers.fr/la-foret-sacree-camille-sarret-martha-diomande-excision/>

Xinhua, *Côte d'Ivoire : Le poids de la tradition fait perdurer la pratique de l'excision*, 13/04/2014. <http://news.abidjan.net/h/495117.html>

HARIT Fouâd, *L'excision perdue dans l'ouest de la Côte d'Ivoire*, Afrik.com, 10/02/2014, <http://www.afrik.com/l-excision-perdue-dans-l-ouest-de-la-cote-d-ivoire>

DAO Maïmouna, Interview / Les confidences d'une ex-exciseuse : "J'ai détruit la vie de beaucoup de filles" L'excision continue d'être une triste réalité dans les contrées ivoiriennes, Le Patriote, 12/02/2013. <http://news.abidjan.net/h/451452.html>

Jeune Afrique, *Côte d'Ivoire : neuf femmes condamnées pour l'excision d'une trentaine de fillettes*, 19/07/2012. <http://www.jeuneafrique.com/175103/societe/c-te-d-ivoire-neuf-femmes-condamn-es-pour-l-excision-d-une-trentaine-de-fillettes/>

Le Monde-AFP, *Côte d'Ivoire : pour la première fois, neuf femmes ont été condamnées pour excision*, 19/07/2012. http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/07/19/cote-d-ivoire-pour-la-premiere-fois-neuf-femmes-ont-ete-condamnees-pour-excision_1735489_3212.html

OUATTARA Aly, *L'excision a la peau dure dans le nord et l'ouest*, Inter Press Service, 2007. <http://ipsinternational.org/fr/note.asp?idnews=3526>

BANCOULY Nicole, *AIDF Lancement – Campagne contre les mutilations génitales féminines*, L'Inter d'Abidjan, 23/10/1999. <http://www.presseci.com/linter/articles/567-452.html>